

Dans la Baye de Chesapeake, devant la Riviere de York, Abord du Souverain
Le 20. 8. 1781.

J'ay reçu mon tres cher pere une de vos lettres de 15 de ce mois qui est d'uni que
que j'aye recüe depuis notre départ de Brest d'attee du 22 avril; par la quelle
vous me mande que vous m'avez envoye des paquets dans conteneurs des lettres
que le ministre vous avoit écrit a mon egard et que je n'ay point recüe a
Brest: peut être que la resolu qui est arrivee a la Martinique depuis que nous
en sommes partis et qui ya laine y beau coup de paquets et lettres pour l'armée, pourat
elle en avoir apporte pour moy. qui telon ce que j'avois me seroit parvenue
trop tard: j'edois y recevoir mon brevet de lieutenant de frigate ademeure
que j'attens avec impatience; Car j'ay la douleur de voir un de mes camarades
qui ya moins de tems qui est au service que moy, qui étoit volontair comme
moy a notre arrivee a Brest; il a fait la campagne sur une Corvette et
n'a point été exposé au combat comme moy; a notre depart de Brest pour
la même campagne que je fais il a été fait lieutenant de frigate avec
promesse d'être fait capitaine du Brutot au retour (il n'a point eu de
combat comme j'en ay eu). outre cela aboard du Soverain un tres jeune
garde de la Marine de 15 a 16 ans qui ne connoit encor aucune manœuvre d'un
vaineau ny nullement propre a commander un quart: (attendu que les M. M.
ne s'occupent nullement du service et ne chignent beau coup de faire tres peu de
chose, voila comme on se recompense le merite) pour avoir été touché par un
tres petit balot dans un combat de M. Degui ches qui ne l'a pas plus blessé
que je le suis actuellement, le Cap. Layaut fait porter sur l'état des
blessés a ce qu'il ya 8. a 10 jours par la promotion de M. Degrasse a apporte de
Brest; le brevet d'enseigne auquel il ne s'attendoit pas. et a passé sur le Corps

de 100 gardes de la Marine, on dit que toutes les grades qui avoient été
demandés pour les officiers de l'armée de M^{rs} Deguichen avoient été
accordés; il seroit bien terrible que moy qui y étois, et même qui étois
de celle de M^{rs} Destaing, Longtemps avant l'arrivée de M^{rs} Deguichen
je me trouve sans grades. même d'après les bons certificats de mes chefs
tous les officiers qui étoient sur le Dauphin Royal ont eu des grades. à ce que
m'a dit un officier qui y étoit avec moy et qui est actuellement Escadre de
M^{rs} Debarres et que deux autres aussi du Dauphin devoient recevoir
leurs trois à la Martinique arrivés par la resolve et m'a dit qu'un de
mes camarades et moy nous devions recevoir nos brevets de Lieutenant de
frégate aussi à la Martinique, je disois que cela soit véray et qu'à notre
arrivée je le receive, vous devez pour le présent le savoir fait que le Ministre
ou M^{rs} Demoulimont par les mains duquel cela passe vous en ayoient
présenté; mais si cela n'étoit pas je vous prie de vouloir bien en
représenter au Ministre que nous avons eu encore un combat. (Et je croy
d'ailleurs qu'après les nouvelles qu'il recevra de ce que je vous mande cy après
si je n'ay pas dit ce que je demande il ne se refusera pas de me l'accorder
tout de suite) Car il est incroyable la peine que j'ay de voir avancer des gens
qui ne se doutent pas du métier et qui ne font aucun service ou si par
extraordinaire ils le font ce n'est qu'à contre cœur il n'est cependant point dit
dans les ordonnances que des Enseignes ny gardes de la Marine ne feroient point de
service, ils doivent le faire comme les officiers auxiliaires, et selon moy ils doivent
pour se distinguer le faire mieux qu'eux, lequel est le contraire icy
j'interromps ma lettre dans ce moment cy pour vous dire que le géneral dans ce moment cy
chez lequel le general M^{rs} Washington est arrivé d'indé, vient de tirer 21 coups de Canon. En
buvant à la Santé du Roy de France.
dans le moment il vient encore d'en tirer 20 autres qui sont tirés pour le Congrès

et ensuite 3 autres Saluts de 18 et 20 coups de Canon chaque pour les généraux
des armées. — Il faut cependant que je continue ma lettre

Comme je vous avois maillé par une lettre écrite ala Mer au débouquement du
canal de Bahames faisant route pour la nouvelle anglterre pour donner du secours
aux américains qui étoient dans la plus grande détresse Le 30 août nous avons
monillé dans la baye de Chesapeake ayant dans nos vaux 3000 et quelques 100 hommes
de troupe que nous avons porté a Willambourg ou étoit M^r. De la faitte avec
les troupes américaines. (C'est moy qui ay ^{fait} commandé cette corvée et qui commandois
la chaloupe pour le débarquement avec un garde de la marine; dans toutes les
autres chaloupes il y avoit des lieutenants de Vau pour les commander mais
les M. M. Craignant la fatigue ne l'en sont pas tenues j'ay demandé au
capitaine de faire cette corvée il me l'a accordé nous étions au nombre de
40 a 50 chaloupes) M^r. de la faitte étoit ala tête du lord Cornwallis
commandant pour lors 6500 hommes de troupes réglés; ayant déjà ravagé
une grande partie de la Virginie; les troupes ayant commis vis à vis les
habitans des plus grandes horreurs et détruis la plus grande partie des
familles; tout le long de la riviere de jèmmes ou nous avons passé pour
aller a Willambourg nous n'avons vu que les plus grands desastres et des
maisons brûlées; plus personne dans les maisons et arrivés a Willambourg
j'ay été témoin des horreurs qu'ils y avoient commis; j'ay vu quantité de
cadavres ~~sur~~ sur la terre et dans des maisons des têtes d'hommes et
d'enfants enfermés dans des armoires des femmes pendues après des
arbres et le maris vis à vis des enfans cloués après des portes, et un autre trait
plus barbare ils ont trouvé une femme prête à accoucher, qu'ils ont ouvert.

et pris l'enfant qu'ils ont crucifié a côté de la mer dans la bouche de la quelle
ils ont mis un papier sur lequel étoit écrit: tu ne feras plus de Rebelles.
les chaloupes ont été 15 jours de plus; pendant lequel temps nous avons eu
plusieurs allées nous avons fait le débarquement de 12 lieues de
l'armée, notre armée a eu un combat le 5^e de J^u avec l'armée
Anglaise composée de 19 Vaux et commandée par l'Amiral Anson
et notre armée de 24. il n'y a que la moitié des armées de part et d'autre
qui ayeut combattu, selon la relation des Anglais ils disent que
nous avons été maltraités mais qu'en d'out été en cor plus, ce qui il y a
de tres certain il ont vu de leurs Vaux le terrible de 74. qui
couloit bas deaux et qu'ils ont été obligés le lendemain du combat
de brûler dans la nuit pour ne pas nous l'abandonner et leurs Vaux
qui ont relaché a New-York 4 y tout fait maltraités et hors d'état
de tenir la mer de sitôt. et ont eu 30 hommes tués ou blessés, et nous
81 blessés et 8 officiers blessés, un Cap^{te} de Vaux et 2 ou 3 autres officiers
Lord Cornwallis qui étoit réfugié a York avec ~~6500~~ 6500 hommes
de tres bonne troupe et 1500 marins et le reste de l'armée; s'est retranché
Le general Washington et M^{rs} De Rochambeau a veu toute son
artillerie n'ont pas tardé a se joindre a M^{rs} De La Fayette a
Willambourg. et s'en sont trouvés au nombre de 18000 hommes de troupes
françaises, et le tout entre français et américains et milices ils étoient
26000 hommes, et se sont avancés du côté de N. York ou Cornwallis avoit

Deja commancee a se fortifier et pris les canons du Vau de So qui
estoit dans la riviere de York, il avoit la un Vau de six frégates quelques
corvettes et un Courcy & prendra 30 batiments avec chauds il a d'abord
sainement entreprendre un siege d'intention de Mr. Washington
estoit de faire un siege en regle. ils se sont saine bombarder et
canonner quelques jours et son intention estoit de passer du costé de
~~exloch~~ glocester l'autre costé de la riviere de York, avec un peu le
meilleur de sa troupe et avec la cavalerie qui y estoit commandee par
Mr. Trelton pour enlever Mr. de Choisy qui estoit la avec 1800 hommes
et de la de camper a New York, lorsqu'il fut obligé par le mauvais
temps de rentrer a York. Ce n'a été qu'à pres cette tentative qu'il a
demandé a capituler nous n'avons point perdu dans cette attaque
250 a 300 hommes, mais les anglais en ont eu tant tués que blessés 600.
et quelques malades je vous envoie la capitulation telle qu'elle a été
demandée par Lord Cornwallis. Si tous les details de notre brillante
campagne n'estoient pas si volumineux je me ferois un plaisir de
vous les donner. mais ce sera pour la frégate d'après celle cy, nous
sommes sur notre départ pour la Martinique, nos exploits sur
ces côtes sont finis; on avoué nous dire que le general greve
estoit parti avec 25 Vaux et 4000 hommes avec 12 ou 14 brulots
pour venir nous trouver, il peut venir nous le recevoir très bien,

nous sommes 36 vaisseaux et 1505 fregates et Corvettes. mais je
Croy qu'il se gardera bien de venir nous chercher, je Croy plutot
qu'il va du costé de nos isles du vent ou nous n'avons point de
vaisseaux. mais je Croy que nous ne perderons pas alle Inire
Car au travail au rembarquement de nos 3500 hommes qui estoient
avec Mr. de St. Simon, les anglais nous ont pris la fregate la
magicienne cette fregate a été prise par le Van de chat au de 50. ou
64 canons apres un combat tres chaud et ce n'est que lors que la
fregate n'a plus eu que 5 canons de la batterie a tirer et qu'elle
avait 150 hommes sur le Carreau qu'elle a amené, le Van
a été sur le point de l'abandonner. mais ce n'est que la persuasion
qu'il avait que cette fregate avoit de l'argent a bord qui l'a engagé
a la combattre plus longtemps, effectivement elle en avoit eu mais
qu'elle avoit aussi laissé a Boston. Le pir de cela le Van de
Sagittaire et 2 de nos fregates qui estoient au mouillage voyant le
combat d'en haut des mâts apperçurent mais le vent courant
ce fut et même manqué eurent la douleur de voir cette
fregate en leur presence. mais dans le voyage de la nouvelle
angleterre nous nous en sommes bien dédomagés car nous nous
avons pris deux tres grandes fregates La Richemont sur la quelle
depres est par ce que son Cap^{ne} a changé de fregate. Et la fregate

L'avis toutes les deux portant du 12. A plusieurs corvettes, et d'ailleurs
notre Conquête ne doit pas être dédaignée je croy que cela fera
sensation en Europe, et sur tout en Angleterre, jus qu'à présent
nous nous mesureront Contre de notre Campagne, et faut espérer
que cela ira de mieux en mieux, nous avons dégagé les amis qu'on
d'un Cruet fardeau.

Messieurs de Laurun, de Lafayette, de Castris fils, et
Rochambeau leur partent pour France et vont au conseil la
nouvelle je croy que vous la saurez peut être après le Ministère

Dans la lettre que j'ay reçu les jours passé vous me demandé
si je n'ay point pris vos pis tolets anglais; non je ne les ay pas
touchés; je me proposois seulement lors que j'aurois pu avoir le
plaisir d'aller vous voir de vous demander ceux a 2 coups
qui pourroient m'être utiles.

Dieu mon tres cher pere je vous embrasse, mamere
mes freres et soeurs et je ne puis leur écrire actuellement. ils voudroient
bien ne m'en pas sçavoir mauvais gré et suis avec respect.

Notre tres humble et tres
obeissant fils
M^r Demagnac

Bien des chers de ma part si vous voulez bien
aux personnes qui pensent encoy amoy et qui veulent bien
s'interesser a celui me regarde.

Articles de la Capitulation.

faite entre Son Excellence le general Washington Commandant en chef les forces combinées de l'Amérique et de France. Son Excellence le Comte de Rochambeau Lieutenant general des armées du Roy de France grand Croix de l'Ordre Royal et Militaire de St. Louis. Commandant les troupes Auxiliaires de Sa Majesté très chrétienne en Amérique; et Son Excellence le Comte de Gramont Lieutenant general des armées navales de Sa Majesté très chrétienne Command. de l'Ordre Royal et Militaire de St. Louis Command. en chef l'armée Navale de France dans la Baye de Chesapeake d'une part.

Et le très honorable Comte Cornwallis Lieutenant general des forces de Sa Majesté Britannique Commandant des garnisons de York et de Gloucester; et Thomas Symonds Esuyer Command. des forces navales de Sa Majesté Britannique dans la Riviere d'York, en Virginie, de l'autre part.

Article premier.

Les garnisons d'York et de Gloucester y compris les officiers et matelots des vaisseaux de Sa Majesté Britannique ainsi que tous autres marins se rendront prisonniers de guerre aux forces combinées de l'Amérique et de la France; les troupes seront prisonnières d'Etat unis. toute la marine sera prisonnière chrétienne.

L'une a un détachement d'infanterie américaine. L'autre a un détachement de grenadiers français. la garnison d'York, marchera jusqu'à un endroit dont il sera convenu en avant des postes. L'arme au bras les drapeaux dans leur droite et les tambours battant une marche soit de l'armée Navale de Sa Majesté très anglaise soit allemande. ils mettront bas leurs armes et retourneront à leurs camps ou ils resteront jusqu'à ce qu'on les fasse partir pour le lieu de leur destination. Deux ouvrages de Gloucester seront livrés asphés à des détachements de troupes françaises et Américaines envoyés pour s'en emparer. la garnison sortira à 3. heures apres midy. la cavalerie aura l'épée mais les trompettes sonneront et l'infanterie défilera comme celle d'York, ils retourneront à leurs camps jusqu'à ce qu'ils aient entièrement waqués.

Accorde'

Accorde'

2. Article

L'artillerie, les armes, l'habillement le beson militaire et les magasins publics de toute espece quelconque seront remis sans aucune déprédation aux chefs de différents départemens, appointés pour les recevoir.

Leur destination. Deux ouvrages de Gloucester seront livrés asphés à des détachements de troupes françaises et Américaines envoyés pour s'en emparer. la garnison sortira à 3. heures apres midy. la cavalerie aura l'épée mais les trompettes sonneront et l'infanterie défilera comme celle d'York, ils retourneront à leurs camps jusqu'à ce qu'ils aient entièrement waqués.

Accorde'

3. Article

Aujourd'huy Amidy les 2 Redoutes, sur le flanc gauche d'York. seront livrées,

Leur destination. Deux ouvrages de Gloucester seront livrés asphés à des détachements de troupes françaises et Américaines envoyés pour s'en emparer. la garnison sortira à 3. heures apres midy. la cavalerie aura l'épée mais les trompettes sonneront et l'infanterie défilera comme celle d'York, ils retourneront à leurs camps jusqu'à ce qu'ils aient entièrement waqués.

4.^e Article

Les officiers garderont leurs Epées, les officiers et Soldats conserveront leurs propriétés particulières de toutes especes, aucune partie de leurs bagages ni papiers ne pourront jamais être assujétis à être recherchés ny inspectés. Le bagage et les papiers des officiers pris pendant le siège leur seront aussi conservés, il est sous entendu que la propriété des habitans de cet Etat qui seroit entre les mains de la garnison d'une manière visible peut être réclamée.

5.^e Article

Les Soldats resteront soit en Virginie, soit en Maryland, soit en Pensilvanie et resteront par regiment, autant qu'il sera possible ils auront les mêmes rations qui sont accordées aux Soldats aux services de l'Amérique. un officier supérieur de chaque nation anglaise, Espagnole et Genoises, et d'autres officiers sur leurs paroles dans la proportion d'un par 50. hommes auront la liberté de résider auprès de leur regiment et de les visiter souvent, et d'être témoins de leur traitement. Les officiers conserveront et leur distribueront l'habillement et les autres choses nécessaires; on accordera des passe-ports pour cela quand ils seront demandés.

6.^e Article

Le general, les employes civils et les autres officiers qui ne seront pas employés comme il est dit dans l'article cy dessus qui le désireront, auront la permission d'aller à New York ou à tout autre port de l'Amérique maintenant en la possession des forces Anglaises à leur option. Le Comte de grane leur donnera les vaux nécessaires pour les porter à New York dans 10 jours à compter de la présente date. Comme par le présent accord ils demeureront dans un endroit dont on conviendra jusqu'à ce qu'ils s'embarquent. Les officiers du

Département civil de l'armée et de la Marine sont inclus dans cet article. On donnera des passeports pour aller porter aux lieux auxquels on ne pourra point fournir de secours.

7.^e Article.

Les officiers auront la permission de garder des Soldats auprès d'eux comme domestiques selon l'usage ordinairement dans le service; Les domestiques qui ne sont pas Soldats ne seront pas regardés comme pris ou niers et pourront aller avec leurs maîtres.

4.^e

Accordé

5.^e

Accordé

6.^e

Accordé.

7.^e

Accordé.

La Bonnetta, Sloop de guerre sera Equipée et Commandée par son Cap.^{te} et son equi page; et laissée entièrement ala disposition du Lord Corn Wallis du moment que la Capitul.^{on} sera signée, elle recevra a bord un aide de Camp pour porter les depeches

Ou fournira des hopiteaux pour les Malades et blesés; ils seront soignés par leurs propres Chirurgiens sur leur parole et on leur fournira des medecines et des provisions des hopiteaux Americains.

11.^e des magasins des hopiteaux qui sont a present dans York et Gloucester seront delivés pour l'usage des Malades et Blesés Anglois. On accordera des transports pour leur procurer d'autres provisions de nourriture selon que l'occasion s'offrirá. On fournira des hopiteaux pour les Malades et Blesés des deux garnisons.

8.^e

Accorde.

au ch.^{te} Henry Clinton. les Soldats qu'il jugera a propos d'envoyer a New-York pourront partir sans être examinés, quand les depeches seront prêtes, la Seigneurie s'engage de son côté que le Vau sera rendu a l'ordre du Comte de grace, s'il échappe aux dangers de tout ou de la mer; qu'il n'emportera aucun blesés; cette depense sera aux frais des effets publics qu'on tiendra compte du public de ceux de l'equi page ou des Soldats passagers, qui manqueront quand on le rendra.

12.^e Article

Ou fournira des chariots pour porter les bagages des officiers restant avec les Soldats et des Chirurgiens, quand ils de grace, s'il échappe aux dangers de tout ou de la mer; qu'il n'emportera aucun blesés; cette depense sera aux frais des effets publics qu'on tiendra compte du public.

12.^e ou fournira les chariots s'il est possible.

9.^e Article

Les Marchands conserveront leurs propriétés et auront l'espace de 3 mois pour en disposer ou l'emporter; ils ne seront point considérés comme prisonniers de guerre.

Les Marchands conserveront leurs propriétés et auront l'espace de 3 mois pour en disposer ou l'emporter; ils ne seront point considérés comme prisonniers de guerre.

13.^e Article

Les Vaincux et batteaux dans les deux ports avec toutes leurs provisions, canons, agrés, seront delivés, dans l'état ou ils sont a un officier de la Marine qui sera appointé pour cela, ou de barques au par avant les propriétés des particuliers qui avoient été mises a bord pour leur sûreté pendant le siége.

13.^e Accordé.

14.^e Article

On ne violera aucun article de la Capitulation sous prétexte de représailles, s'il ya quelque expression douteuse elle sera interprétée selon le rais et l'usage ordinaire des Mots.

14.^e Accordé.

10.^e Article.

Les natifs ou habitans des différentes parties de la pays le y apresus dans York ou New-York ne seront point punis pour avoir joint l'armée anglaise.

Les natifs ou habitans des différentes parties de la pays le y apresus dans York ou New-York ne seront point punis pour avoir joint l'armée anglaise.

fait a York ou Virginie le 19. 8.^{bre} 1781 Signé Thomas Symons, sur l'original entre les mains du general Washington